

Assemblée générale du 24 avril 2006

Exercice 2005

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

*Transparence-International France est la section française de **Transparency International** (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption. TI, qui comprend actuellement 90 sections nationales de par le monde, a son secrétariat international basé à Berlin en Allemagne.*

*Pour plus d'informations sur TI, ses sections nationales et ses activités :*

[www.transparency.org](http://www.transparency.org)

# SOMMAIRE

## **I. Avant propos, par Daniel Lebègue, président de TI France**

## **II. Rapport d'activité 2005**

### **1. Entreprises**

- 1.1 Poursuite des actions engagées
- 1.2 Actualisation de l'état des lieux sur les dispositifs anti-corruption des grands groupes français
- 1.3 Poursuite des travaux sur le développement du whistleblowing en France
- 1.4 Publication du vade-mecum « Éthique et Transparence – Prévenir le risque de corruption dans les PME »
- 1.5 Définition d'une doctrine en cas de mise en cause d'une entreprise membre de l'association

### **2. Éducation, enseignement, formation**

- 2.1 Définition d'un programme d'action vis à vis des universités et des grandes écoles
- 2.2 Interventions dans le cadre d'enseignements supérieurs

### **3. Collectivités locales**

- 3.1 Un premier partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne
- 3.2 Point sur les évolutions du droit des marchés publics en 2005

### **4. Relations avec les pouvoirs publics**

- 4.1 Ratification par la France de la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 4.2 « Rapport Volcker » relatif à l'exécution du programme « Pétrole contre nourriture » des Nations Unies : lettre au Ministre français des Affaires Etrangères
- 4.3 Conseil National du Développement Durable (CNDD)

## **5. Sujets à l'étude**

- 5.1 Groupe de travail sur la procédure du « secret défense »
- 5.2 Approche sectorielle dans le BTP
- 5.3 Rôle des agences de crédit à l'exportation dans la lutte contre la corruption

## **6. Partenariats avec d'autres associations**

- 6.1 Transparence dans les industries extractives : plateforme « Publiez ce que vous payez »
- 6.2 « Objectifs du millénaire » / plateforme « paradis fiscaux et judiciaires »
- 6.3 Autres partenariats

## **7. Communication et événements**

- 7.1 Organisation de la journée mondiale anti-corruption à Paris
- 7.2 Conférences organisées en 2005
- 7.3 Interventions externes
- 7.4 La Lettre de Transparence et le site Internet
- 7.5 TI dans les médias français

## **8. Vie de l'association**

- 8.1 Conseil d'Administration
- 8.2 Arrivée d'un nouveau délégué général
- 8.3 Déménagement du siège de l'association à Levallois

## **III. Objectifs 2006**

## **I. Avant propos, par Daniel Lebègue, président de TI France**

### ***La France et la lutte contre la corruption : des avancées en 2005, encore beaucoup de progrès à faire***

On peut se féliciter que la France ait amélioré pour la troisième année consécutive à la fois sa note<sup>1</sup> et son classement<sup>2</sup> dans l'indice de perception de la corruption (IPC) 2005 de Transparency International (TI). Cette amélioration traduit l'impact d'initiatives récentes prises dans notre pays au plan législatif et réglementaire :

- ratification de la convention des Nations unies contre la corruption ; la France a été le 1<sup>er</sup> pays du G8 à le faire
- autorisation donnée par le Parlement de ratifier les conventions civiles et pénales du Conseil de l'Europe relative à la lutte contre la corruption
- transposition en droit interne de l'accord cadre de l'Union européenne sur la corruption privée
- création de la Brigade Centrale de Lutte contre la corruption, mise en place de chambres régionales spécialisées dans la délinquance financière.

L'amélioration résulte aussi de l'aboutissement d'un certain nombre de procédures judiciaires dans des dossiers de corruption et de trafic d'influence (par exemple, les marchés publics d'Île-de-France) ainsi que de l'engagement croissant des entreprises et du secteur financier à agir effectivement contre la fraude, la corruption et le blanchiment.

TI France ne peut que se féliciter de cette évolution encourageante mais notre pays a encore de sérieux efforts à faire pour se hisser au niveau des meilleurs en terme de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance.

La mise en cause au dernier trimestre 2005 de responsables politiques, de hauts fonctionnaires et d'industriels français dans des opérations commerciales ou d'aide au développement, en particulier dans l'opération « pétrole contre nourriture » mise en place par les Nations unies avec l'Irak, est de nature à jeter un doute sur la détermination de l'ensemble des acteurs publics et privés à modifier effectivement leurs comportements.

En marge de la publication de l'IPC 2005, nous avons ainsi appelé tous les responsables de notre pays à poursuivre et intensifier l'action engagée pour éradiquer le fléau de la corruption dans notre vie politique, économique et sociale ainsi que dans les relations commerciales et financières que nous entretenons avec les autres pays, en particulier avec les pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et de la Méditerranée avec lesquels nous avons des liens particuliers. Dans les négociations OMC comme dans la distribution de l'aide publique au développement, l'Europe et la France doivent intégrer davantage l'objectif de bonne gouvernance publique et de lutte contre la corruption.

### ***Les temps forts de l'action de Transparency International en 2005***

L'assemblée générale de TI à Berlin les 12 et 13 novembre a élu un nouveau conseil d'administration dont la présidence est désormais assurée par Mme Huguette Labelle, chancelier de l'Université d'Ottawa, ancienne présidente de l'Agence canadienne de développement international.

---

<sup>1</sup> (7,5 sur 10)

<sup>2</sup> (8<sup>e</sup> rang mondial, 12<sup>e</sup> rang dans l'Union européenne)

Parmi les principales réalisations 2005, il convient de citer en particulier :

- le rapport mondial 2005 consacré à la corruption dans le secteur de la construction
- comme chaque année, la publication de l'IPC et du Baromètre mondial dont les résultats ont, une nouvelle fois, été largement repris et commentés à travers le monde
- le travail important sur la sécurisation des fonds humanitaires dans le contexte post-tsunami
- le nouveau site web pour un meilleur partage de l'information.

### ***Les principaux axes d'action de TI France***

TI France a poursuivi en 2005 la mise en œuvre de son plan d'action autour des trois priorités du programme 2004-2006 :

- accompagner les entreprises
- accompagner les collectivités territoriales
- former et sensibiliser les jeunes

## II. Rapport d'activité 2005

### 1. Entreprises

Sur un plan international, le principal progrès enregistré en 2005 est la déclaration commune du Forum Économique Mondial, du Pacte Mondial des Nations Unies, de la Chambre de Commerce Internationale et de Transparency International, dans laquelle les quatre organisations ont annoncé leur volonté de coordonner et de promouvoir leurs actions respectives en matière de lutte contre la corruption dans le secteur privé<sup>3</sup>.

Concernant l'action de TI France, notre association a fait simultanément avancer en 2005 plusieurs initiatives s'adressant directement aux entreprises. Ces actions, présentés ci-dessous, répondent à un double objectif :

- mobiliser les entreprises françaises dans la promotion des principes d'intégrité et de transparence
- porter à leur connaissance une information spécifique ainsi que les bonnes pratiques identifiées dans le secteur privé.

#### 1.1 Poursuite des actions engagées

A la suite de la conférence de Daniel Lebègue à l'Institut de l'entreprise devant les sociétés signataires du Pacte mondial des Nations Unies, TI France a adressé, en mars 2005, une lettre aux présidents des principales entreprises signataires, les exhortant à mettre concrètement en œuvre leur engagement public d'agir contre la corruption. La lettre les encourageait à définir de véritables programmes d'action et proposait que les équipes de TI France viennent à leur rencontre pour leur présenter les outils développés par TI à l'attention du secteur privé, ainsi que le soutien que notre association se propose d'apporter aux entreprises démontrant une véritable volonté d'agir. Une dizaine de rendez-vous s'en sont suivis, avec des entreprises de divers secteurs d'activités.

La plupart ont manifesté la volonté de poursuivre un échange avec TI France, selon des modalités à définir au cas par cas. Aéroport de Paris a souhaité s'engager à partir de 2006 dans un dialogue approfondi autour de sa politique et de ses procédures éthiques. Sécché Environnement (gestion des déchets) a pour sa part décidé d'adhérer à l'association. Les autres relations engagées seront reprises en 2006 dans le but, selon les cas, d'aboutir à des échanges d'analyses sur des sujets précis, à des adhésions à l'association ou à des démarches sectorielles impliquant les principales entreprises d'un secteur.

Un partenariat était d'ores et déjà en cours depuis 2004 avec la société Lafarge qui s'est engagée à définir un programme de prévention de la corruption sur la base des *Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption* (« business principles ») de TI. TI France a accompagné l'entreprise dans ce projet d'avril 2004 à décembre 2005. L'essentiel de la collaboration a porté sur l'analyse de l'exposition de Lafarge aux risques de corruption et d'extorsion (typologie et niveau des risques) sur un échantillon représentatif de « business units » (« BU »)<sup>4</sup>. Concrètement, la direction juridique est allée à la rencontre de dizaines de BU à travers le monde, pour dialoguer individuellement avec les principaux manager et

---

<sup>3</sup> Déclaration commune rendue publique le 9 décembre 2005 à l'occasion de la Journée Mondiale anti-corruption

<sup>4</sup> Lafarge, qui est présent dans plus de 70 pays, organise ses activités en BU réparties entre quatre métiers distincts (béton et granulats, plâtre, toiture, ciment).

recueillir leur sentiment vis-à-vis des risques de corruption. Sur la base de ce diagnostic, Lafarge prévoit de déployer en 2006 des formations spécifiques ciblant plus particulièrement les directeurs de BU. Ce sont eux qui, avec le soutien de la direction juridique du siège, ont la responsabilité d'assurer au niveau local le respect de la politique anti-corruption de l'entreprise. Cette formation s'appuiera sur un guide pratique spécialement développé. La qualité de ce document précis, réaliste et donc très utile pour les managers locaux, contraste avec les « guides pratiques » rendus publics par la plupart des grandes entreprises qui demeurent au final souvent bien trop généraux. Il démontre tout l'intérêt des entretiens individuels qui ont été menés avec l'appui méthodologique de TI France.

En matière d'outils et de méthodes, le secrétariat international de TI a engagé en 2005 un partenariat avec d'une part le FTSE4Good<sup>5</sup> et d'autre part la GRI (Global Reporting Initiative), autour de la définition de critères et d'indicateurs pour évaluer les systèmes anti-corruption des entreprises. Par ailleurs, dans le sillage de la publication en 2003 de ses « business principles », TI a travaillé en 2005 sur une méthodologie d'auto évaluation des politiques et procédures anti-corruption des entreprises<sup>6</sup> qui devrait être publiée en 2006.

## **1.2 Actualisation de l'état des lieux sur les dispositifs anti-corruption des grands groupes français**

Le 9 décembre 2004, à l'occasion de la première Journée Mondiale anti-corruption, un questionnaire a été adressé à 80 sociétés du SBF 250 dans le but de réaliser un état des lieux sur les politiques et procédures anti-corruption des grandes entreprises françaises. Cette étude, réalisée en partenariat avec l'agence d'évaluation extra financière Ethifinance, avait notamment révélé qu'un nombre significatif de groupes du CAC 40 avait déjà mis en place ou projetaient de mettre en place des formations spécifiques sur les risques de corruption ainsi que des systèmes d'alerte éthique.

La même démarche a été reconduite le 9 décembre 2005 sur la base d'un questionnaire enrichi et affiné à partir de l'expérience de la première étude et adressé cette année à toutes les entreprises du SBF 120. Le deuxième état des lieux actualisé sera publié en mai 2006 sur la base d'un taux de réponse supérieur à celui de l'année dernière. L'intérêt de ce travail est double :

- le questionnaire permet une mise à jour annuelle auprès des grands groupes français des nouvelles exigences en matière de transparence et de prévention de la corruption
- la synthèse permet de suivre l'évolution des pratiques des entreprises et d'identifier les meilleures dans le but de les faire connaître.

## **1.3 Poursuite des travaux sur le développement du whistleblowing en France**

Suite à la publication en octobre 2004 de ses propositions pour « Favoriser le déclenchement d'alerte en France<sup>7</sup> », TI France a activement contribué au débat qui s'est

---

<sup>5</sup> Lancé en 2001, les indices FTSE4GOOD sont une gamme d'indices boursiers socialement responsables, intégrés à la famille d'indices anglais FTSE (Financial Times Stock Exchange)

<sup>6</sup> « Business Principles – Self evaluation model »

<sup>7</sup> Ces propositions portent sur la façon dont on pourrait organiser l'alerte et protéger ceux qui la déclenchent, tout en évitant les abus auxquels risquerait de donner lieu cette procédure. TI France encourage pour cela les autorités françaises à compléter la loi, en particulier pour mieux protéger les salariés du secteur privé.



instauré en 2005 sur le thème de l'alerte éthique. Voici les principales étapes de l'action de notre association dans ce domaine.

13 Avril 2005 : TI France organise en partenariat avec Sécure-Finance et le Cercle d'Ethique des Affaires une table ronde sur le thème « Comment créer un dispositif de déclenchement d'alerte dans une entreprise ? » à laquelle participent Daniel Lebègue, président de l'association, Mme Anne-José Fulgèras, ancien chef de la section financière du Parquet de Paris, responsable de la prévention du risque pénal Ernst & Young, M. Alain Seugé, déontologue Crédit Agricole, M. Pierre Laporte, vice-président & directeur juridique GE Healthcare Technologies International, M. Guillaume Eliet, avocat à la Cour, animateur du groupe de travail du Cercle d'Ethique des Affaires sur les dispositifs d'alerte éthique dans les entreprises et Joao Viegas, avocat à la Cour, président du groupe de travail de Transparence-International (France) sur le déclenchement d'alerte.

26 mai 2005 : la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) rend deux délibérations allant dans le sens de l'incompatibilité des dispositifs d'alerte en entreprise avec la loi « informatique et libertés » de 1978. Dans une action conjointe menée avec l'ORSE (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale de l'entreprise) et le Cercle d'éthique des affaires, TI France interpelle la CNIL sur les effets dommageables d'une telle position<sup>8</sup> et engage avec elle un dialogue approfondi.

10 novembre 2005 : la CNIL rend publique une recommandation qui fixe sa position vis-à-vis du whistleblowing. Elle déclare ne pas avoir « d'opposition de principe » vis-à-vis de tels dispositifs dès lors que ceux-ci respectent certaines conditions qu'elle précise. Cette recommandation reprend largement les propositions du CEA, de l'ORSE et de TI France.

Enfin, précisions que durant toute l'année 2005, La Lettre de Transparence a largement commenté l'évolution du débat français autour du whistleblowing.

#### **1.4 Publication du vade-mecum « Ethique et Transparence – Prévenir le risque de corruption dans les PME »**

TI France a publié fin 2005 un vade-mecum dans le but de sensibiliser les PME aux risques juridiques et commerciaux liés à des pratiques de corruption. Ce guide est le fruit du travail conduit en partenariat par plusieurs organisations<sup>9</sup> à l'initiative et sous la coordination de notre association.

Aucun document de synthèse n'existait encore pour informer les PME françaises du renforcement récent du droit pénal en la matière et pour les aider à s'assurer que leurs pratiques sont bien en phase avec ces nouvelles exigences.

Après avoir présenté en première partie l'évolution récente du dispositif juridique et des attentes des interlocuteurs traditionnels de l'entreprise en matière d'éthique et de

---

<sup>8</sup> « D'une part, les entreprises françaises se trouvaient dans une incertitude juridique totale, les injonctions de la loi américaine Sarbanes-Oxley [...] et le contenu des délibérations de la CNIL se révélant contradictoires. D'autre part, n'étaient prises en compte ni l'utilité des mécanismes d'alerte au regard de la lutte contre la corruption, ni la possibilité d'en encadrer le fonctionnement pour éviter des dérives potentielles, comme le préconise le rapport de TI France sur le sujet » (Extrait de l'article intitulé « Le whistleblowing est désormais explicitement autorisé en France », paru dans La Lettre de Transparence n°27 (1<sup>er</sup> trimestre 2006) sous la signature de Pierre-David Labani, membre de TI France).

<sup>9</sup> Association Forum des Amis du Pacte mondial en France (*Global Compact* des Nations Unies), Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, CFIE (Centre Français d'Information des Entreprises).

transparence, le vade-mecum dresse la liste des organismes susceptibles d'apporter un appui aux PME confrontées à l'extorsion et à la corruption. Dans sa dernière partie, il propose quelques pistes pour anticiper ces risques et réduire leur occurrence.

### **1.5 Définition d'une doctrine en cas de mise en cause d'une entreprise membre de l'association**

L'éditorial de La Lettre de Transparence de novembre 2005 (n°27) a exposé la doctrine définie par le conseil d'administration déterminant la conduite à tenir lorsqu'une entreprise membre est mise en cause dans les médias pour des pratiques présumées de corruption. Ce texte est reproduit en annexe du rapport moral.

## **2. Education, enseignement, formation**

### **2.1 Définition d'un programme d'action vis-à-vis des universités et des grandes écoles**

Une cartographie des enseignements et des travaux de recherche consacrés en France à l'étude et à la prévention de la corruption, des fraudes et du blanchiment, a été réalisée durant le premier semestre 2005.

Durant le second trimestre 2005, le groupe de travail « éducation, enseignement, formation » de TI France a concentré son travail sur l'organisation d'un colloque universitaire auquel l'ADERSE, le Cercle d'Ethique des Affaires et l'ORSE ont décidé de s'associer.

Ce colloque, soutenu par la société PriceWaterhouseCoopers, qui a eu lieu le 24 février 2006 sur le thème « Agir contre la corruption : quels enjeux pour l'enseignement supérieur ? » avait pour objectifs :

- d'une part, de nourrir et stimuler les enseignements et la recherche conduits en France sur les sujets intéressants l'action de TI
- d'autre part, d'identifier des personnalités susceptibles de constituer un collège d'experts animé par TI France, auquel participerait non seulement des enseignants du supérieur, mais également des professionnels issus du monde de l'entreprise, du droit, de l'audit, etc.

### **2.2 Interventions dans le cadre d'enseignements supérieurs**

Par ailleurs, comme chaque année, des représentants de l'association sont intervenus dans le cadre d'enseignements de plusieurs grandes écoles pour présenter TI et ses actions. On retiendra notamment les interventions de Daniel Lebègue à l'IEP Paris (Master développement durable), à HEC (séminaire Ethique et entreprise), à l'ESSEC et à l'Université Robert Schuman de Strasbourg (Master prévention des fraudes, de la corruption et du blanchiment).

### **3. Collectivités locales**

#### **3.1 Un premier partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne**

Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec le Conseil Général de l'Essonne afin d'introduire progressivement le *pacte d'intégrité* de TI dans les procédures de passation des marchés du département. Ce sera la première application en France du *pacte d'intégrité*.

#### **3.2 Point sur les évolutions du droit des marchés publics en 2005**

Le code des marchés publics est en cours de modification pour intégrer les deux dernières directives communautaires n° 2004-17 et 2004-18. Ces directives prévoient explicitement, pour la première fois, qu'un opérateur économique convaincu par un jugement définitif de corruption, soit exclu ou interdit de soumissionner. Le nouveau code sera publié courant 2006.

### **4. Relations avec les pouvoirs publics**

#### **4.1 Ratification par la France de la Convention des Nations Unies contre la corruption**

TI France se félicite que la France soit le premier Etat membre du G8 à avoir ratifié la convention des Nations Unies contre la corruption. De manière générale, nous retenons de nos différents échanges en 2005 avec les autorités françaises (Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Justice, Direction du Trésor), une réelle volonté de faire progresser la lutte contre la corruption au plan international, en particulier dans le cadre du G8 et de l'OCDE.

Le Parlement a, par ailleurs, voté une loi transposant en droit français l'accord cadre de l'Union européenne du 22 juillet 2003 qui harmonise la répression de la corruption au sein du secteur privé.

#### **4.2 « Rapport Volcker » relatif à l'exécution du programme « Pétrole contre nourriture » des Nations Unies : lettre au Ministre français des Affaires Etrangères**

L'assemblée générale annuelle de TI<sup>10</sup> a pris connaissance avec inquiétude du rapport Volcker relatif à l'exécution du programme « pétrole contre nourriture » mis en place sous l'égide des Nations Unies pour venir en aide à la population irakienne durant la période de l'embargo. Elle a adopté une résolution dont les principales attentes formulées à l'attention des Nations Unies et de son secrétaire général<sup>11</sup>, ont dans un second temps, été directement portées par TI France à l'attention du Ministre français des affaires étrangères. (cf. lettre en annexe).

---

<sup>10</sup> 13 et 14 novembre 2005 à Berlin

<sup>11</sup> conservation et mise à la disposition des magistrats des archives réunies par le commission, poursuite des agents publics et des entreprises mises en cause, renforcement des règles de déontologie applicables aux diplomates

### **4.3 Conseil National du Développement durable**

TI France est membre du Conseil National de développement Durable (CNDD) depuis sa création en 2003. Avec les 90 autres membres représentant la société civile, nous avons contribué à l'élaboration de recommandations, soutenu les réflexions relatives au fonctionnement du CNDD, aux actions d'autosaisine et à la réalisation du rapport annuel.

Au sein des groupes de travail du CNDD, nous avons contribué :

- à la définition du développement durable,
- à l'élaboration d'indicateurs,
- aux propositions sur les informations essentielles à fournir au public,
- aux travaux relatifs à la charte de l'environnement, adossée à la constitution française,
- aux recommandations au gouvernement sur les critères de responsabilité des fonctionnaires.

Dans chacune de ces actions, nous nous sommes efforcés de faire accepter des critères de transparence et l'utilisation des instruments d'intégrité.

## **5. Sujets à l'étude**

### **5.1 Groupe de travail sur la procédure du « secret défense »**

Un nouveau groupe de travail a été lancé en mars 2005 sur le thème du « secret défense ». Son objectif est d'analyser les modalités de mise en œuvre de la procédure par laquelle le pouvoir exécutif décide de maintenir ou de lever le secret défense en présence de requêtes émises par les juges d'instruction. Le rapport de ce groupe est attendu pour le second semestre 2006.

### **5.2 Approche sectorielle dans le BTP**

A l'initiative de la section de TI au Royaume-Uni, les principales organisations professionnelles britanniques des travaux publics, du bâtiment et de l'ingénierie ont constitué un forum en vue de mener une action conjointe pour combattre la corruption dans ce secteur. Elles ont publié en septembre 2005 une déclaration en faveur de mesures concertées contre la corruption intérieure et internationale, du côté de l'offre comme de la demande. Un contact a été pris avec les organisations similaires à l'échelon européen et dans certains pays de l'Union, dont la France, en vue d'y promouvoir des démarches parallèles.

### **5.3 Rôle des agences de crédit à l'exportation dans la lutte contre la corruption**

En vertu d'une résolution de l'OCDE de 2003, les agences d'assurance-crédit des pays membres doivent informer les impétrants des conséquences d'éventuels actes de corruption et les inviter à attester que de tels actes n'ont été ou ne seront commis ni par eux ni pour leur compte. Si de pareils actes étaient révélés, la garantie devrait être refusée et, le cas échéant, les indemnités remboursées. Cette résolution a besoin d'être enrichie et sa mise à

jour a fait l'objet, à l'automne 2005, d'amples débats auxquels TI a été appelée à prendre une part active.

## **6. Partenariats avec d'autres associations**

### **6.1 Transparence dans les industries extractives : plateforme « Publiez ce que vous payez »**

TI-France a continué à participer aux travaux de la plate-forme française du groupe d'ONG qui, sous le nom de "Publiez ce que vous payez", militent pour la publication des redevances payées par les compagnies pétrolières aux Etats concédants. L'année 2005 a été marquée dans ce domaine par la publication d'une importante étude conduite par l'association britannique "Save the Children" dont l'objet est d'apprécier dans quelle mesure les compagnies d'une part, les Etats dont elles sont originaires de l'autre, acceptent de divulguer ces chiffres. Le relais doit être pris à partir de 2006 par Transparency International, pour compléter cette étude en ce qui concerne l'attitude des Etats concédants et pour l'étendre aux industries minières.

Quelques mois plutôt, le même groupe d'ONG avait fait adopter, dans une directive européenne, une disposition selon laquelle "l'Etat membre d'origine devrait inciter les émetteurs, dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et dont les activités principales ont trait à l'industrie extractive, à divulguer dans leur rapport financier annuel les paiements en faveur de gouvernements". Mais il ne s'agit que d'une recommandation.

### **6.2 « Objectifs du millénaire » / plateforme « paradis fiscaux et judiciaires »**

La décision a été prise de rejoindre la plate-forme d'ONG « 2005, plus d'excuses » (anciennement « dette et développement ») réunie en vue de promouvoir les « Objectifs de développement du millénaire » adoptés en 2000 par les Nations Unies. TI (France) participera au sein de la plate-forme au groupe de travail constitué sur le thème des paradis fiscaux et judiciaires.

### **6.3 Autres partenariats**

Outre le travail en commun conduit avec Secure-Finance, le Cercle d'Ethique des Affaires, et l'ORSE sur le whistleblowing (Cf. supra), TI France a continué à être représenté aux différents groupes de travail de l'ORSE.

L'association a notamment contribué au rapport sur les partenariats « stratégiques » ONG-entreprises commandé à l'ORSE par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous avons aussi participé aux travaux relatifs à :

- l'examen des pratiques d'entreprises en matière de développement local et de redistribution des revenus ;
- l'examen du projet de norme de l'ONU sur le respect des droits humains
- l'examen de la troisième génération des critères de reporting de la GRI.

Avec l'organisme national de certification des auditeurs sociétaux (CCIAS), TI France a collaboré à l'élaboration des critères de connaissances pour les experts de l'évaluation non financière des sociétés. Nous avons attiré l'attention sur la nécessité de formations ciblées des futurs auditeurs sociétaux en matière de transparence et de mise en oeuvre des outils de l'intégrité.

Avec l'ADERSE, nous avons poursuivi nos actions de coopération pour le développement de la recherche et de l'enseignement sur la responsabilité sociétale (voir ci-dessus).

TI France a, par ailleurs, répondu positivement à l'invitation Anticor (association d'élus contre la corruption) de contribuer à son nouvel ouvrage sur la corruption et la politique. Il s'agit de sensibiliser à l'urgence du combat politique sur la corruption et au renforcement des moyens pour la démocratie et l'action judiciaire.

Enfin, un échange d'information s'est poursuivi avec le groupe de travail du CIAN<sup>12</sup> sur la corruption.

## **7. Communication et événements**

### **7.1 Organisation de la journée mondiale anti-corruption à Paris**

La Journée mondiale anti-corruption a été célébrée le 9 décembre dernier à l'occasion du deuxième anniversaire de la signature par 137 pays de la convention anti-corruption des Nations unies (convention de Mérida, aujourd'hui entrée en vigueur).

Transparency International a choisi cette date symbolique pour publier son Baromètre mondial de la corruption 2005 dont les principaux résultats ont été présentés à Paris à la presse internationale par Huguette Labelle, sa nouvelle présidente. Mme Labelle a aussi mis son séjour parisien à profit pour aller exposer, accompagnée de Daniel Lebègue, les priorités de TI au Président de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées), aux responsables du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), ainsi qu'au Directeur du Trésor et au Directeur de la Coopération et du Développement (Ministère des Affaires Etrangères). Elle a conclu cette journée en donnant une conférence aux membres et partenaires de TI France.

### **7.2 Conférences organisées en 2005**

Comme chaque année, TI France a organisé plusieurs conférences pour ses membres et partenaires :

- 16 février : Philippe Montigny, Président du Groupe de travail du CIAN sur la prévention de la corruption, est intervenu sur le thème des risques d'extorsion pour les entreprises opérant à l'étranger.
- 13 avril : table ronde sur le thème « Comment créer un dispositif de déclenchement d'alerte dans une entreprise ? »
- 6 Juillet : « Corruption et droits de l'homme », Michel Doucin, Ambassadeur de France pour les droits de l'homme

---

<sup>12</sup> Conseil des Investisseurs Français en Afrique

- 9 décembre : « Journée Mondiale Anti-Corruption », Huguette Labelle, présidente Transparency International

### **7.3 Interventions externes**

Des représentants de l'association sont intervenus en 2005 dans des cadres divers :

- 16 février : audition Daniel Lebègue par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale sur le rôle et le contrôle des ONG
- 23 février : intervention de Daniel Lebègue devant l'association des journalistes européens (AJE) sur le thème : « La corruption dans l'Europe élargie »
- 27 février : participation de Jacques Terray au débat organisé par Radio Africa n°1 et animé par M. Patrick Moulette, chef de la division anticorruption à l'OCDE, sur le thème : « Afrique à la recherche de l'argent volé par les dictateurs déchus »
- 15 mars : conférence organisée par le Rotary club de Lyon et animée par Giovanni Luppi, membre de T.I. France, sur le thème : « Corruption ou transparence ? Les PME exportatrices confrontées à la corruption internationale dans la nouvelle Europe »
- 9 juin : intervention de Daniel Dommel, aux côtés de M. Philippe Courroye, premier juge au tribunal de grande instance de Paris, au forum-débat organisé par la Maison d'église Notre-dame de la Pentecôte sur le thème : « La corruption, comment y faire face ? »
- 16 juin : intervention de Daniel Lebègue dans le cadre de la conférence-débat organisée par Ethifinance sur le thème « Investisseurs responsables et nouveaux risques »
- 23 juin : participation de Jacques Terray à la conférence de presse organisée par le service central de prévention de la corruption (SCPC) à l'occasion de la sortie de son rapport 2004
- 28 & 29 septembre : intervention d'André Jacquemet, membre de T.I. France, dans le cadre d'une conférence organisée par Investance Consulting sur le thème "3<sup>e</sup> Directive européenne & lutte anti-blanchiment »
- 12 et 13 novembre 2005 : Assemblée générale de TI à Berlin
- 22 novembre, Chambre Internationale de Commerce, Séminaire sur la lutte anti-corruption, intervention de Daniel Lebègue sur le thème « Enjeux économiques, sociaux et politiques de la lutte anti-corruption »
- novembre : intervention de Jacques Terray sur le thème des instruments de lutte contre la corruption et leur efficacité dans le cadre de l'organisation mondiale des parlementaires contre la corruption,
- fin août et fin septembre : participation de Jacques Terray aux travaux des ONG réunies à Amman et à Beyrouth sur le thème « le frein que constitue la corruption pour le développement politique, économique et social de la Région ».

TI France a accueilli en 2005 plusieurs délégations de régions chinoises composées, selon le cas, de fonctionnaires territoriaux, de magistrats ou d'entrepreneurs, à qui elle a présenté TI et ses actions.

#### **7.4 La Lettre de Transparence et le site Internet**

La Lettre de Transparence a continué à être diffusée à 5 000 exemplaires, à raison d'un numéro par trimestre. Elles sont consultables sur le site Internet de l'association qui reprend également une synthèse des événements organisés par T.I. France ainsi que les références des principaux articles de presse qui en traitent.

#### **7.5 TI dans les médias français**

Deux conférences de presse organisées ont été organisées le 16 mars, puis le 9 décembre à l'occasion respectivement du lancement du Rapport mondial sur la corruption 2005 et de la Journée mondiale anti-corruption qui coïncidait également au lancement du Baromètre mondial de la corruption 2005.

De manière plus générale, on relève un intérêt grandissant des journalistes français pour l'action de TI. Les grands médias (presse écrite, TV, radio, internet) ne se contentent plus de couvrir comme ils le faisaient depuis plusieurs années le rapport mondial et l'IPC de TI, ils sont de plus en plus nombreux à contacter TI France pour obtenir de l'information lorsqu'ils souhaitent réaliser des articles et reportages sur la corruption. Plusieurs grands dossiers ont à nouveau été publiés début 2006 (Le Monde, La Tribune). Notre mouvement a incontestablement gagné en visibilité et en notoriété auprès des milieux spécialisés et du grand public au cours de la période récente.

### **8 Vie de l'association**

#### **8.1 Conseil d'Administration**

L'association a eu la douleur de perdre un des ses administrateurs au mois de décembre, M. André Blanc, qui assurait la fonction de trésorier. Pour le remplacer, le Conseil a nommé M. Jacques Fabre administrateur et trésorier.

#### **8.2 Arrivée d'un nouveau délégué général**

Suite au départ de Nahid Movahedi qui travaillait au sein de l'association depuis 1999, Daniel Le Guillou lui a succédé, le 1<sup>er</sup> janvier 2006, dans ses fonctions de délégué général.

#### **8.3 Déménagement du siège de l'association à Levallois**

Au début de l'année 2006, le siège social a été transféré à Levallois où l'association occupe désormais des bureaux gracieusement mis à sa disposition par la société KPMG.



## **9 Objectifs 2006**

TI France poursuivra en 2006 la mise en œuvre des principaux objectifs du plan d'action triennal qui a été adopté par son conseil d'administration et ratifié par l'assemblée générale au printemps 2004, avoir trois grandes priorités :

- aider les entreprises à être de plus en plus actives et efficaces dans la prévention de la corruption ;
- apporter aux acteurs publics et politiques, en particulier aux collectivités locales, les outils et les méthodes d'action leur permettant de renforcer la transparence et l'intégrité de leurs programmes d'action ;
- former et mobiliser les jeunes à la lutte contre la corruption en agissant en relation étroite avec les éducateurs, les mouvements de jeunesse et les médias.

**ANNEXE 1 – Editorial de La Lettre de Transparence n°27 (novembre 2005) portant sur la doctrine de TI France en cas de mise en cause d'une entreprise membre.**

« Il arrive fréquemment que les medias – et c'est dans leur rôle irremplaçable en démocratie, même s'ils paraissent quelquefois s'y prêter sans précautions suffisantes – fassent écho à des rumeurs ou accusations de corruption. Que doit alors faire notre association, dont la lutte contre la corruption est la raison d'être ? Se taire, en attendant que la justice se prononce ? Ou réagir sur le champ, sans disposer parfois de tous les éléments d'appréciation ? Dans le premier cas, nous risquons de passer pour inattentifs, voire compréhensifs, ou même complices. Dans le second, nous faisons bon marché de la présomption d'innocence, qui est un élément essentiel de notre droit.

La ligne traditionnellement prise par Transparence International – et pas seulement par sa section française - est de ne pas citer de noms d'individus ou de firmes dans ses déclarations publiques. Cette ligne n'est pas toujours facile à tenir, surtout quand un scandale, ou supposé tel, fait la une des media. C'est encore moins facile lorsque l'individu ou la firme qui défraie la chronique est un adhérent de l'association. Le soupçon prend alors vite corps que le silence de l'association est acheté.

La moins mauvaise solution est alors pour nous, devant les accusations portées contre l'un de nos membres, de rappeler l'engagement d'être irréprochable qu'il a signé lors de son adhésion – engagement qui se trouverait violé si la justice validait finalement les accusations – et de consigner jusqu'à nouvel ordre toute cotisation ou contribution émanant de l'individu ou de la firme en cause. Avec, bien sûr, le vif espoir que l'innocence cessera bientôt d'être présumée pour être formellement reconnue par la justice. »

**ANNEXE 2 – « Rapport Volcker », Lettre adressée le 25 novembre 2005 à M. Philippe Douste-Blazy, ministre français des affaires étrangères**

« Monsieur le Ministre,

Transparency International, ONG dédiée à la lutte contre la corruption que j'ai l'honneur de présider en France, a pris connaissance avec inquiétude du rapport Volcker relatif à l'exécution du programme « pétrole contre nourriture » mis en place sous l'égide des Nations Unies pour venir en aide à la population irakienne dans la période de l'embargo contre l'Irak.

Lors de son assemblée annuelle qui s'est tenue à Berlin les 12 et 13 novembre derniers, notre organisation a adopté la résolution dont vous voudrez bien trouver le texte ci-joint et dont l'objet est d'assurer, sous le contrôle des Nations Unies, la mise en sécurité et la conservation de l'ensemble des documents réunis par la commission Volcker afin que ces derniers puissent être utilisés, en tant que de besoin, par des magistrats, des avocats ou des historiens.

M'exprimant au nom de notre conseil d'administration unanime, j'ai l'honneur de solliciter l'appui des autorités françaises à cette requête transmise au Secrétaire Général des Nations Unies.

D'une manière plus générale, nous attacherions du prix à être informés des suites que le gouvernement français envisage de réserver aux conclusions de ce rapport ainsi que des mesures qu'il envisage de prendre, en liaison avec ses partenaires de l'Union Européenne, de l'OCDE et des Nations Unies pour prévenir le renouvellement de pratiques manifestement contraires à l'éthique qui doit prévaloir dans les relations internationales et, dans certains cas, à nos lois nationales.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Daniel LEBÈGUE  
Président de Transparency  
International France

**PJ** : Lettre de Transparency International au Secrétaire Général des Nations Unies datée du 13 novembre 2005 »